



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Règlementation

Question écrite n° 50767

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de renforcer les contrôles de police en matière de vente à la sauvette, notamment dans le domaine horticole. Les fleuristes et les horticulteurs traversent en effet depuis plusieurs années une grave crise financière qui met en cause la pérennité même de nombreuses petites entreprises, et donc l'emploi. Or ce phénomène est aggravé par le développement croissant de ventes illicites dans ce secteur (vente de sapins, jonquilles, lilas, muguet...). Aussi, afin de défendre ces petites entreprises menacées par une concurrence déloyale s'apparentant le plus souvent à une forme de travail clandestin, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de faire pleinement appliquer par les services de police les dispositions légales réprimant les ventes à la sauvette.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50767

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2002